

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 22 septembre 2020 à 20h00

Président : M. Didier Torti
Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 32 du jeudi 10 septembre 2020 et par circulaire tout-ménages.

Monsieur Michel Eggenschwiler, maire, est absent. Les autres membres du Conseil communal sont tous présents. Vingt-sept citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats. Monsieur le président salue la présence de Monsieur Antoine Voisard. Ce dernier est présent pour la présentation du point 2 de l'ordre du jour.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, il propose Madame Cristel Varin et Monsieur Roland Doutaz qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2019 publié sur le site de la Commune ;
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 250'000.00 pour la rénovation partielle du bâtiment de l'ancienne école à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit ;
3. Présentation des comptes 2019 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
4. Discuter et voter le crédit de Fr. 36'000.00 pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau, à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions ;
5. Information sur le projet de création d'un cercle scolaire avec la Commune mixte de Develier ;
6. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 18 décembre 2019 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Monsieur GC demande pourquoi les noms des intervenants sont remplacés par leurs initiales dans le procès-verbal publié sur le site internet de la Commune. Il s'agit d'une recommandation du Délégué aux affaires communales en raison de la protection des données.

Monsieur EM pose deux questions en lien avec des points du budget 2020 figurant sur le procès-verbal : Au chapitre 3 du budget, il est mentionné que le Conseil communal allait réaliser des travaux concernant l'éclairage du terrain de football. Est-ce que cela a été fait ?

Et au chapitre 5 du budget, que représente le montant de Fr. 79'550.00 dans le compte « Assistance non mentionné ailleurs » ?

Pour l'éclairage du terrain de football, un contrôle a été effectué avec l'entreprise BKW Energie SA et des travaux seront réalisés en temps voulu car le terrain n'est actuellement plus utilisé.

Pour ce qui est du montant de Fr. 79'550.00, il s'agit de la part de l'aide sociale payée au Canton par la Commune.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2019 avec remerciements à son auteur.

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, Monsieur Didier Torti donne la parole à Monsieur Joseph Girardin pour un message de Monsieur Michel Eggenschwiler, maire, absent ce soir.

*« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,
C'est à regret que je ne suis pas présent ce soir à cette Assemblée. Pour des raisons sanitaires, je me retrouve isolé du monde pour avoir été à proximité d'une personne atteinte du Covid, ce vicieux petit virus qui nous empoisonne la vie depuis quelques bons mois. Je suis en quarantaine jusqu'à jeudi y compris et n'ayant ressenti aucun signe de contamination jusqu'à présent, je pourrai reprendre mes activités habituelles vendredi. Je me permets tout de même de m'adresser à vous tous par ce petit message.*

Les points présentés à l'ordre du jour de cette Assemblée sont particulièrement importants puisqu'il faut ratifier les comptes 2019, objet traité habituellement au mois d'avril ou mai de chaque année. Le léger bénéfice est réjouissant et vous sera commenté par notre caissier Roger qui sait si bien le faire. Il saura également répondre, comme d'habitude, à toutes les questions que vous lui poserez. Merci à lui pour son travail.

Concernant le point 2 de l'ordre du jour qui traite de la rénovation partielle de l'ancienne école, je laisse le soin à mon collègue Francis de vous présenter ce projet, mais je tiens à témoigner de la récurrence de ce dossier qui occupe les Autorités depuis plus d'une décennie. La formule choisie par le Conseil communal pour une rénovation partielle et sans toucher à la structure du bâtiment nous semble la meilleure et permettra d'imaginer une rénovation plus importante ultérieurement, dans une période financièrement plus favorable. Le logement de cette ancienne bâtisse serait sans doute loué s'il était équipé d'un chauffage automatique et rafraîchi. Plusieurs intéressés à habiter ce logement n'ont pas donné suite à cause de cette absence de confort. Le Conseil communal est attentif également à l'aspect sécuritaire du bâtiment et de ses alentours qui demandent quelques améliorations. Le congélateur, même s'il donne actuellement quelques signes de faiblesse, ne sera pas impacté par la rénovation prévue et le local affecté au service des eaux ne représente pas non plus de problèmes techniques s'il doit être déplacé. L'Assemblée, en acceptant le crédit, donnera une grande bouffée d'oxygène à ses Autorités qui pourront enfin réaliser un minimum pour maintenir ce bâtiment protégé et faisant partie du patrimoine local. Un projet qui nous semble réaliste puisque, comme l'immeuble no 38 avec un loyer raisonnable, pourra s'autofinancer.

Concernant le point 4 de l'ordre du jour, il est également important que l'Assemblée l'accepte. La sauvegarde de la qualité de notre eau devient une préoccupation majeure tant au niveau local que régional.

Merci à toutes et à tous, bonne assemblée et à bientôt.

Michel Eggenschwiler, maire. »

2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 250'000.00 pour la rénovation partielle du bâtiment de l'ancienne école à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit

Monsieur Didier Torti passe la parole à Monsieur Francis Grillon, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Monsieur Francis Grillon donne un aperçu historique des projets concernant la rénovation du bâtiment de l'ancienne école.

Dans un premier temps, il signale que le dossier de l'ancienne école occupe le Conseil communal depuis de nombreuses années et préoccupe les citoyennes et citoyens au regard des questions posées lors des Assemblées communales. Actuellement, le bâtiment abrite le hangar des pompes, le bureau du Service

des eaux ainsi que la bibliothèque de partage. Il dresse ensuite l'historique des démarches effectuées afin de présenter un projet de rénovation :

- ✓ 1998 : nomination d'une commission avec le projet de réaliser une maison communale. Ce projet a été abandonné en raison du coût.
- ✓ 2008 : un mandat est donné à un bureau d'architecture pour l'élaboration d'un avant-projet et acceptation d'un crédit de Fr. 40'000.00 pour cette étude.
- ✓ 2009 : le bureau d'architecture réalise un projet à la suite de l'avant-projet. En parallèle, les Autorités communales s'adressent à une vingtaine de villes et communes suisses pour l'obtention d'un soutien financier mais sans succès. La même année, les locataires de l'appartement déménagent dans une autre commune.
- ✓ 2011 : une demande de soutien financier est adressée au Parrainage Suisse des communes, sans succès également. Le projet est donc abandonné par manque de moyens financiers.
- ✓ 2012 : le Conseil communal prend contact avec Monsieur Marcel Berthold de l'Office de la culture de la République et Canton du Jura afin de discuter de la démolition de la galerie de la façade Nord. Il est également fait mention des inquiétudes des Autorités quant à la conservation de ce bâtiment.
- ✓ 2013 : la section jurassienne de Patrimoine suisse organise son assemblée à Bourrignon et visite le bâtiment de l'ancienne école. Le Conseil communal fait appel à Monsieur Antoine Voisard afin d'avoir des conseils pour la rénovation du bâtiment.
- ✓ 2013 – 2017 : sur conseil de Monsieur Antoine Voisard, les Autorités communales transmettent un dossier à la Fondation Vacances au cœur du Patrimoine. Cette fondation répond finalement négativement à la Commune, toujours en raison des coûts.
- ✓ 2017 – 2018 : il est fait appel à deux bureaux d'architecture pour l'élaboration d'un nouveau projet de rénovation avec le but de créer de nouveaux appartements.
- ✓ 2018 : afin de trouver des aides pour la réalisation de ce projet, des discussions sont menées avec la coopérative d'habitation du Cartel syndical mais sans succès.
- ✓ 2019 : le Conseil communal décide de réaliser une première étape de rénovation de ce bâtiment par l'assainissement du logement existant afin de pouvoir le louer, par la réfection de la façade Nord et la réfection partielle de la toiture.
- ✓ 2020 : présentation du projet en Assemblée.

Pour terminer, Monsieur Francis Grillon donne lecture de l'avis de convocation à l'Assemblée communale de Bourrignon du 22 septembre 1839, publié dans le Journal officiel du 10 septembre 1839 et faisant référence au projet de construction d'une nouvelle maison d'école. Selon les informations connues, la construction de ce bâtiment a débuté en 1846. Il a été utilisé en tant qu'école de 1846 à 1957 et ensuite par les différentes sociétés du village, la bourgeoisie et la paroisse.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Francis Grillon pour sa présentation de l'histoire de ce bâtiment. Il passe ensuite la parole à Monsieur Antoine Voisard, architecte, pour la présentation du projet. Le Conseil communal a sollicité l'aide de Monsieur Antoine Voisard, spécialiste dans les bâtiments historiques afin de trouver une solution pour la rénovation de ce bâtiment.

Ce dernier signale d'entrée que le bâtiment de l'ancienne école est une petite merveille au point de vue architectural et historique. De plus, ce bâtiment est plutôt bien conservé. Il montre les plans de l'état existant du bâtiment et en dresse également un petit historique. La date exacte de la construction varie selon différentes sources d'informations. Il précise que ce bâtiment a été construit à l'identique dans plusieurs villages de Suisse dont celui de Montsevelier.

Le projet présenté ce soir répond à quatre objectifs :

1. Obtenir un logement standard à louer, fonctionnellement séparé du reste de l'ancienne école
2. Définir des priorités en fonction des plus-values d'usage et des moyens à engager afin de garantir le montant du budget des travaux de Fr. 250'000.00 TTC.
3. Economiser les moyens en réparant plutôt qu'en refaisant à neuf, sauf pour la cuisine actuelle du logement
4. Ne pas toucher aux installations électriques (ou le moins possible).

Ensuite, il présente le descriptif des travaux prévus :

- Au rez-de-chaussée :
 - Changement d'affectation du local (ancien bureau) en hall d'entrée, y compris local technique du logement standard
 - Dépose du plafond sous la cuisine actuelle du logement et création d'un escalier d'accès à l'étage
 - Comblement de la porte donnant accès au couloir de l'ancienne école
 - Nouvelle installation de chauffage (technologie à définir), tubage éventuel de la cheminée existante
- Au premier étage :
 - Changement d'affectation de la cuisine actuelle du logement standard et dépose du plancher dans la cuisine actuelle du logement standard et création d'un escalier d'accès depuis le rez-de-chaussée
 - Condamnation de la porte donnant accès au couloir de l'ancienne école
 - Rafraîchissement des murs et plafonds des pièces, changement éventuel des sols
 - Changement des 3 fenêtres, côté rue
- Au deuxième étage :
 - Changement d'affectation de la petite chambre en nouvelle cuisine du logement (avec nouvelle cuisine) et raccords sanitaires à l'existant
 - Condamnation des portes donnant accès au couloir de l'ancienne école
 - Elargissement de la porte donnant accès au séjour-salle à manger
 - Réouverture de la baie existante en façade Nord et arasement de l'allège pour accéder à une terrasse avec vue sur le panorama français
 - Rafraîchissement des murs et plafonds des pièces, changement éventuel des sols
 - Changement des 3 fenêtres sur rue et nouvelle porte-fenêtre en façade Nord.
- Toiture :
 - Réparation des avant-toits et chenaux à la nacelle
 - Isolation du dernier plancher
- Façade Nord
 - Création d'une galerie en bois non-isolée de trois niveaux (faisant office d'échafaudage durant le chantier) sur les fondations de l'ancienne galerie
 - Lambrissage du mur décrépis sans travaux de maçonnerie avec complément d'isolation thermique

Les coûts sont les suivants :

Gros-œuvres (démolition, travaux de maçonnerie et construction en bois)	Fr.	49'000.00
Enveloppe (fenêtres, ferblanterie, couverture)	Fr.	66'500.00

Installations (électricité, chauffage, cuisine)	Fr.	72'200.00
Finitions (menuiserie, revêtement de sols et paroi)	Fr.	42'500.00
Autres (honoraires, aménagements extérieurs, frais de procédure)	Fr.	19'800.00
TOTAL	Fr.	250'000.00

Monsieur Antoine Voisard insiste sur le fait que le montant de Fr. 250'000.00 ne sera pas dépassé. C'est sa volonté ainsi que celles des Autorités communales.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Antoine Voisard pour ses explications et ouvre la discussion.

Madame RMK trouve qu'il manque 1 WC au 2^e étage. Aujourd'hui il n'en existe pas, mais la remarque sera prise en compte.

Monsieur GC demande un éclaircissement concernant le montant prévu pour la réfection du toit car il trouve le montant de Fr. 27'500.00 peu élevé. Il lui est répondu que des devis ont été demandés par le Conseil communal et qu'au montant de Fr. 27'500.00, il faut ajouter Fr. 12'500.00 de travaux de ferblanterie.

Monsieur TS demande ce qui est prévu pour l'isolation du bâtiment étant donné que cet aspect est important. A ce niveau, il est prévu de changer les fenêtres et d'isoler le dernier plafond. Selon l'architecte c'est suffisant pour un bâtiment historique.

Monsieur LB demande si des places de stationnement sont prévus. Le Conseil communal réfléchit à la possibilité de créer des places en démolissant les garages se trouvant près de l'école.

Madame DM se pose la question de l'utilité d'une terrasse en façade Nord. Selon Monsieur Antoine Voisard, la vue est magnifique et c'est la seule solution possible de créer un espace extérieur pour ce bâtiment.

Madame RMK demande s'il est prévu d'installer une machine à laver. Oui, dans le hall d'entrée du rez-de-chaussée.

Monsieur TS trouve dommage que l'entrée principale donne sur la route. N'est-il pas possible de trouver une autre solution ? C'est l'accès prévu actuellement et selon les moyens disponibles, il pourra être question de réfléchir à l'ouverture d'une porte sur la façade Nord.

Monsieur EM demande si une étude a été menée pour l'utilisation de la chaleur du compresseur du congélateur pour chauffer l'appartement. Non, cela n'a pas été fait car cette installation pourrait être amenée à disparaître.

Madame DM demande si l'appartement ne pourrait pas être loué dans l'état actuel. Cet appartement est vide depuis 2009 et mérite une rénovation. De plus, il n'y a pas de chauffage.

Madame CF, en tant que présidente de la société coopérative du congélateur précise que cette installation rend service à beaucoup de monde et fonctionne encore. Quarante cases sont à disposition et trente sont occupées.

Monsieur Joseph Girardin précise que le souci du Conseil communal est d'effectuer une rénovation légère du bâtiment afin de pouvoir mettre en location l'appartement et d'avoir une rentrée d'argent permettant de couvrir les charges.

Monsieur RB remarque que le local des eaux sera utilisé pour ce projet. Oui, mais le local pourra être transféré dans un autre endroit sans problème.

Monsieur Francis Grillon précise que le Conseil communal demande d'approuver ce crédit, de même que la commission de l'ancienne école.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve par 28 voix contre 2 et 2 abstentions, l'ouverture d'un crédit de Fr. 250'000.00 pour la rénovation partielle du bâtiment de l'ancienne école à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit.

3. Présentation des comptes 2019 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le compte de fonctionnement 2019 présentait, avant ajustements comptables, un excédent de revenus de Fr. 64'336.25. Ce bon résultat provient essentiellement des rentrées fiscales supérieures de Fr. 100'000.00 aux prévisions. Le Conseil communal a procédé à la réévaluation du patrimoine financier (comme le demande le nouveau modèle comptable harmonisé – MCH2). Cette opération a provoqué un gain comptable de Fr. 26'118.15. Le compte de fonctionnement bouclait donc avec un bénéfice de Fr. 90'454.40. Il a été décidé d'utiliser cet excédent de revenus pour procéder à des amortissements comptables complémentaires à hauteur de Fr. 77'185.00. Ces opérations comptables permettront une économie annuelle, dès 2020, de Fr. 11'500.00 au niveau des amortissements comptables. En revanche, ces amortissements supplémentaires ne seront plus autorisés dès 2020 avec l'entrée en vigueur du MCH2 (alinéa 6, article 36 du Décret concernant l'administration financière des Communes). En tenant compte des éléments qui précèdent, le compte de fonctionnement boucle avec un résultat positif de Fr. 13'269.40.

Il passe ensuite la situation des comptes, chapitre par chapitre.

1. Autorités, administration générale

Ce chapitre apporte les commentaires suivants :

- 130.318.05 Le programme informatique du Contrôle des Habitants a été adapté aux nouvelles normes édictées par le Service cantonal de l'informatique au niveau des déménagements d'habitants entre les Communes. Par ailleurs, le programme de la comptabilité a été complété dans le but de répondre à l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2).

Monsieur Didier Torti demande si le canton participe aux frais liés au passage du MCH2. Non, aucune subvention n'est versée.

2. Travaux publics, plans de zones, communication

Ce chapitre apporte les commentaires suivants :

- 205.314.00 BKW a effectué des travaux d'entretien sur une de ses stations transformatrices. Une partie concernait l'éclairage public et était donc à charge de la Commune.
- 240.318.02 Un mandat a été confié à un bureau spécialisé pour une étude sur le développement futur de la zone à bâtir.

3. Affaires juridiques, police, affaires militaires, PCI

Aucune remarque particulière.

4. Hygiène publique

Aucune remarque particulière.

5. Instruction, formation, culture, sport

Ce chapitre apporte les commentaires suivants :

- 520.352.00 Notre participation aux frais de la Communauté du Collège de Delémont est basée sur trois éléments calculés différemment, soit les investissements répartis en fonction de la population (Fr. 8'969.00) et les frais de fonctionnement répartis pour moitié en fonction de la population (Fr. 9'612.00) et pour moitié en fonction du nombre d'élèves (10 pour Bourrignon, soit Fr. 12'264.00).

6. Aide sociale et santé publique

Aucune remarque particulière.

7. Economie publique

Aucune remarque particulière.

8. Finances

Ce chapitre apporte les commentaires suivants :

- 811.322.00 Notre endettement est en diminution d'environ Fr. 96'000.00 et les taux d'intérêts restent très bas (moyenne de 1.49 %).
- 820.331.00 Les amortissements ordinaires correspondent aux normes arrêtées dès 2015.
- 820.332.00 Au vu du bon résultat des comptes, un certain nombre d'amortissements complémentaires ont été comptabilisés (voir commentaires et liste en préambule du présent rapport).
- 850.424.00 Une partie du patrimoine financier a été réévaluée à sa valeur vénale (l'habitation sise à la Route principale 38 et la parcelle N° 437 qui ne figurait pas au bilan).

9. Impositions

Ce chapitre apporte les commentaires suivants :

- Les rentrées fiscales ordinaires sont supérieures aux prévisions, surtout au niveau de l'impôt sur le revenu. Les autres impôts ordinaires restent stables.
- Les augmentations constatées ci-dessus se confirment avec des variations positives au niveau des impôts des années 2017 et 2018.
- Les impôts sur les gains en capital (essentiellement retrait 2^e et 3^e pilier) sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

10. Services communaux

Ce chapitre apporte les commentaires suivants :

- **1100.** Grâce au bon résultat de l'enlèvement des ordures, le découvert au bilan a été éliminé et c'est même un montant de Fr. 2'223.55 qui est reporté en réserve.
- **1400.** Une conduite d'eaux usées située à la Route principale 38 a fait l'objet d'une réparation. Le service est légèrement déficitaire de Fr. 2'530.10, perte qui a été prélevée sur la réserve.
- **1500.** Le bon résultat du compte de l'eau a permis l'amortissement complémentaire de la position « réseau d'eau 2^e étape ». C'est un montant de Fr. 18'972.16, correspondant au bénéfice 2019, qui est reporté en réserve.

Evolution du bilan

Ce chapitre apporte les commentaires suivants :

- 123. La valeur des immeubles appartenant à la Commune a été augmentée à l'occasion de la réévaluation du patrimoine financier (habitation Route principale 38 et La Vélié)
- 141. Comme indiqué en préambule du présent rapport, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés en relation avec le bon résultat des comptes.

- 143. Comme indiqué en préambule du présent rapport, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés en relation avec le bon résultat des comptes.
- **220.** L'endettement au 31.12.2019 est relativement important si l'on compte les deux crédits de construction en cours et l'hypothèque de l'habitation sise Route principale 38. Pour cette dernière, les locations couvrent les intérêts hypothécaires. Quant au crédit de construction pour les dessertes agricoles, il a été consolidé à Fr. 490'000.00 par l'Assemblée du 18 décembre 2019. Les dernières subventions sont arrivées en janvier 2020. A ce jour, le montant de la dette par habitant est de Fr. 9'632.00 et de Fr. 7'250.00 en enlevant la dette hypothécaire du bâtiment Route Principale 38.
- Avec cette situation, l'indice des ressources diminue, ce qui n'est pas forcément idéal. Le versement du fonds de péréquation sera peut-être supérieur mais le fait d'avoir un indice des ressources bas n'est pas optimum. Cela montre que les rentrées fiscales sont insuffisantes pour la Commune.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury et ouvre la discussion.

Monsieur LB demande pourquoi on n'observe pas une diminution des coûts de l'éclairage public avec le passage au LED. La différence a été remarquée entre les comptes 2017 et 2018, ce qui représente environ 70%.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, les comptes 2019 qui bouclent avec un résultat positif de Fr. 13'269.40.

4. Discuter et voter le crédit de Fr. 36'000.00 pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau, à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Kevin Bieri, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Kevin Bieri informe les personnes présentes que cette étude a été demandée par les maires des communes du Haut-Plateau en raison de la diminution des précipitations et de la pollution de nitrate. Cette étude permettra de mettre à jour les possibilités d'interconnexion entre ces communes voire même avec la commune de Delémont via Soyhières.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Kevin Bieri et ouvre la discussion.

Monsieur GC demande si le nitrate est pris en compte dans les analyses d'eau de la Commune. Oui c'est le cas. Monsieur Didier Torti précise que les résultats des analyses sont publiés sur le site internet de la Commune.

Monsieur RD demande si Bourrignon est déjà interconnectée avec une autre commune. Oui, avec la Commune de Pleigne.

Monsieur AF se permet de faire la remarque suivante : c'est bien de chercher des solutions pour trouver plus de ressources mais il serait également intéressant de trouver des solutions pour économiser l'eau.

Monsieur EM informe les personnes présentes que la consommation agricole est importante en période d'été. Cela représente environ 2/3 de la consommation totale.

Madame CC rappelle que la Commune donne de l'eau à Lucelle. Est-ce que cela est supportable pour la Commune et ne serait-il pas préférable de garder cette eau pour la consommation communale ? La Commune peut tout à fait livrer de l'eau à Lucelle sans péjorer les besoins des habitants de Bourrignon. Monsieur Kevin Bieri précise que cette eau est vendue.

Monsieur GC trouve ce crédit cher si chaque commune doit verser Fr. 36'000.00. Il est rappelé que le montant de Fr. 36'000.00 est le coût total de l'étude, à diviser par le nombre de communes du Haut-Plateau.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, par 30 voix et 2 abstentions, le crédit de Fr. 36'000.00 pour le mandat d'étude régionale liée à l'alimentation en eau potable des communes du Haut-Plateau, à répartir entre toutes les communes concernées sous déduction des subventions.

5. Information sur le projet de création d'un cercle scolaire avec la Commune mixte de Develier

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Joseph Girardin, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Joseph Girardin précise que les discussions ont été menées en relation avec les prévisions du nombre d'élèves pour le cercle scolaire du Haut-Plateau qui ne suffira plus d'ici à quelques années. Un groupe de travail a été formé afin d'étudier la création d'un cercle scolaire avec Develier. Un rapport a été remis aux conseils communaux et une séance a été organisée avec les autres communes du Haut-Plateau qui n'ont pas accueillis avec joie ce projet. Le groupe de travail a travaillé à l'élaboration d'une convention et le but est de la présenter et de la voter lors des Assemblées communales de décembre. C'est une convention type qui a été utilisée. Un article a été modifié et qui stipule que les élèves de Bourrignon se rendront, dans un premier temps, à Develier. Si l'école de Develier devait manquer de place, le bâtiment scolaire de Bourrignon sera alors utilisé.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Joseph Girardin et ouvre la discussion.

Monsieur GC trouve qu'il n'est pas normal que les élèves de Bourrignon descendent à Develier. La création d'un cercle scolaire devrait permettre de garder une classe à Bourrignon. Monsieur Joseph Girardin signale que le Conseil de Bourrignon a bien réfléchi à ce problème et la solution proposée est la mieux adaptée.

Monsieur CA signale en effet que pour certains cercles scolaires, la répartition tient compte d'une présence d'élèves dans chaque village. Pour le projet en question, le groupe de travail a trouvé plus judicieux de centraliser les cours à Develier. Il signale, par exemple, que les enfants du village de Saulcy vont à l'école à Glovelier et l'inverse n'existe pas. Au niveau des effectifs, il signale qu'en 2023, le cercle scolaire du Haut-Plateau verra très certainement la fermeture d'une classe sur les quatre existantes.

Madame CC demande que les membres du Conseil communal donnent les bonnes raisons, à savoir que l'enseignement ne serait plus satisfaisant. Monsieur Joseph Girardin s'étonne de cette remarque et signale que les Autorités communales ont décidé de prendre les devants afin de ne pas se trouver devant le fait de devoir changer de cercle dans l'urgence.

Monsieur Didier Torti demande au Conseil communal d'organiser une séance d'information spéciale pour ce dossier avant de la passer en Assemblée communale. Le Conseil communal en prend note.

Monsieur SB se permet de donner son avis concernant l'expérience de ses enfants qui ont débarqué à Bourrignon en provenant d'un grand cercle scolaire. Ses enfants se sont épanouis en arrivant dans le

cercle scolaire du Haut-Plateau. Monsieur Joseph Girardin comprend bien cela mais le Conseil communal se devait d'agir afin de trouver une solution optimale.

Monsieur SB trouve très bien que le Conseil communal joue carte sur table avec la création de ce cercle et d'annoncer que, dans un premier temps, tous les élèves de Bourrignon descendront à Develier.

Monsieur CA signale que les classes de Develier permettent un enseignement à un niveau avec environ 17 élèves par classe.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6. Divers

Monsieur Francis Grillon signale que les travaux pour la réfection du chauffage touchent à leur fin. Le décompte final sera tantôt établi mais le crédit ne sera pas dépassé. Il profite de l'occasion pour mentionner que le Patenschaft, via des dons privés, versera un montant d'environ Fr. 59'000.00 auquel s'ajoute la subvention cantonale de Fr. 20'920.00.

Madame RMK demande si les installations de jeux pour les enfants sont contrôlées. Oui et des mesures seront prises pour réparer les jeux actuels. *Elle demande s'il serait possible de les améliorer en ajoutant de nouveaux jeux.* Oui c'est possible et il faudra prévoir cela au budget.

Madame DM demande qui prendra en charge les travaux de viabilisation de la parcelle dernièrement vendue au Droit-Mont car selon elle, cette parcelle n'était pas viabilisée. Le Conseil communal prend note de la remarque.

Madame DM se plaint des travaux liés à la construction de cette parcelle et de l'évacuation de la marne sur une parcelle voisine. Monsieur Rémy Koller tient à préciser que cette parcelle lui appartient et qu'il a donné l'autorisation pour ce dépôt de marne.

Monsieur EM informe les personnes présentes que la dureté de l'eau à Bourrignon est à 27°fH (degrés français). Cela signifie que l'eau est plutôt dure.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président lève la séance à 22h25, en présence de trente-deux personnes, membres de l'Autorité compris. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat